

CHANGER DE CAP SUR LES MIGRATIONS

TOUTES LES INFOS : WWW.O-C-U.ORG



**ORGANISATION POUR
UNE CITOYENNETÉ UNIVERSELLE**



**CONTACT
O.C.U.**

Le siège de l'O.C.U. est hébergé
chez Emmaüs International,
à Montreuil (France).

O.C.U.
C/O EMMAÛS INTERNATIONAL
47 AVENUE DE LA RÉSISTANCE
93104 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL : +33 (0)1 41 58 25 50
FAX : +33 (0)1 48 18 79 88
contact@o-c-u.org



ANALYSES ET PROPOSITIONS

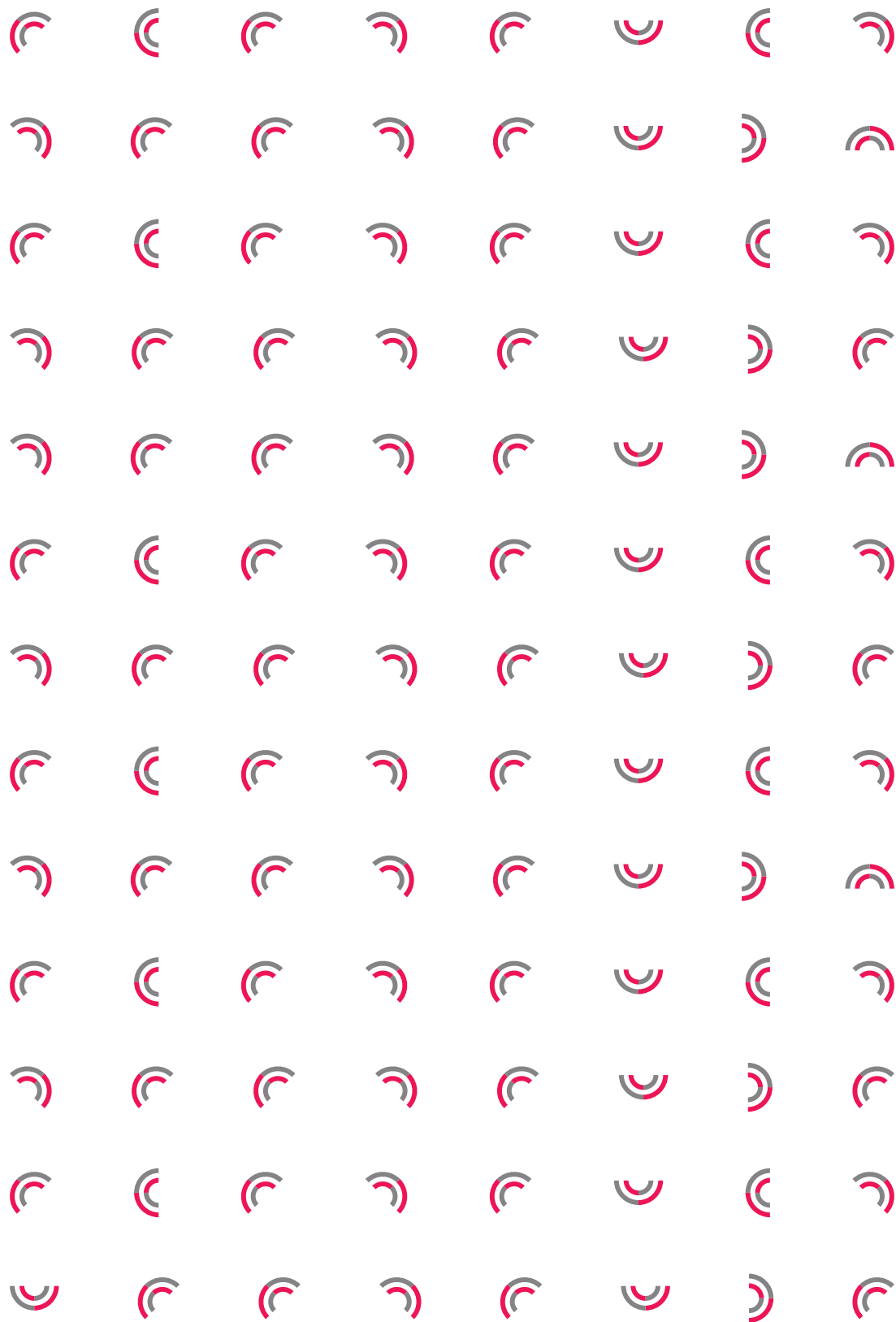
INTRODUCTION	2
POUR UNE MISE EN PERSPECTIVE DU PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE	5
Migrer, un droit fondamental consacré par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme	6
Accorder le discours politique aux réalités des migrations	8
Sortir des politiques migratoires inhumaines et inefficaces	14
NOTRE VISION ET NOS VALEURS	18
Aucun être humain n'est illégal	20
Un accès aux droits identique pour tous les êtres humains	21
Rétablir une approche fraternelle et éthique des migrations	22
NOS PROPOSITIONS ET NOS ACTIONS	24
Mettre en oeuvre la liberté de circulation et d'installation	26
Organiser une conférence internationale sur les migrations	27
Construire un réseau de territoires engagés	28
Défendre une autre vision des migrations et des migrants	29
CONCLUSION	30
ANNEXES	32
La création de l'O.C.U	34
Les soutiens de l'O.C.U	34
La campagne « Citoyens du Monde affichez-vous »	35
Liste des détenteurs/trices du Passeport de Citoyenneté Universelle	37

ORGANISATION POUR UNE CITOYENNETÉ UNIVERSELLE



ORGANISATIONS FONDATRICES





INTRODUCTION

Les mauvais traitements infligés à des êtres humains simplement parce qu'ils veulent changer, pour un temps ou toute une vie, de lieu de résidence sont une honte pour notre communauté humaine. Personne ne peut plus détourner le regard face aux récentes arrivées massives de migrantes et migrants fuyant toutes sortes de dangers et précarités, et considérer que ce qui a été fait depuis ces dernières quinze à vingt années constitue la réponse adaptée à une question posée par certains chercheurs et politologues comme l'enjeu du XXI^{ème} siècle. L'augmentation catastrophique des mort-es et disparu-es en Méditerranée (on en compte au moins 3000 depuis le début de l'année 2015) et les nombreux rapports qui documentent les violations graves des droits humains de migrant-es dans les pays de transit (esclavage, traite et prostitution, torture, etc.) sont autant de preuves de la dégradation de la situation de ceux qui quittent leur pays. Contrôlées partout dans le monde par les ministères de l'Intérieur, les politiques migratoires reproduisent les mêmes erreurs depuis des décennies.

Les organisations fondatrices de l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle (O.C.U.), Emmaüs International, France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand et le Mouvement Utopia, se sont rencontrées lors du Forum Social Mondial de Dakar de février 2011 où elles ont décidé de mutualiser leurs travaux, réflexions et luttes sur la thématique des migrations internationales. Pour elles, c'est le moment de porter à l'échelle mondiale une autre politique migratoire fondée sur l'égalité des droits, la solidarité internationale, l'accès à la citoyenneté pour toutes et tous et la liberté de circulation et d'installation. L'accueil inconditionnel pratiqué dans les lieux d'accueil de ces organisations, l'accompagnement des migrant-es, leur forte implication dans des luttes comme par exemple pour supprimer le délit de solidarité, la création du Passeport de Citoyenneté Universelle sont autant d'expériences et de propositions fortes qui les ont rassemblées et leur ont permis de réfléchir concrètement à une approche alternative des politiques migratoires. C'est ainsi que l'O.C.U. a été créée en février 2013 avec pour objectif de promouvoir la liberté mondiale de circulation et d'installation des personnes.

L'O.C.U. lance un appel à un réveil des consciences et à l'intelligence collective, à un changement de cap pour sortir de l'impasse et répondre aux enjeux historiques qui nous sont posés.





 POUR UNE MISE
EN PERSPECTIVE
DU PHENOMENE
MIGRATOIRE



« La mobilité humaine peut être un moyen extrêmement efficace d'offrir à quelqu'un de bien meilleures perspectives en termes de revenus, de santé et d'éducation. Mais elle représente bien plus encore: pouvoir choisir son lieu de vie est un élément essentiel de la liberté humaine »

(Rapport Mondial 2009 du Programme des Nations Unies pour le Développement, p. 15).

Après deux guerres mondiales qui ont conduit l'humanité à connaître l'expression de sa plus insupportable cruauté, les dirigeants du monde, réunis au sein de l'ONU, ont pensé

nécessaire de poser entre eux les bases indispensables pour vivre en paix et construire l'avenir, au travers de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Parmi les droits écrits et votés à une très grande majorité, l'Assemblée générale des Nations Unies du 10 décembre 1948 estimait, dans son article 13, que l'un de ces droits était celui de circuler et de s'installer librement.

Ainsi, l'article 13 de la Déclaration stipule:

> Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

> Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Pour autant, cette liberté ne cessera d'être remise en cause par des politiques successives de restrictions migratoires mises en place sur la plus grande partie de la planète. Encouragée jusqu'en 1974, au moment du choc pétrolier, l'immigration de travail a alors été suspendue et un véritable contrôle des migrations a vu le jour dans nombre de pays européens: de nombreuses lois et réglementations sont venues s'empiler depuis, leur objectif principal étant de limiter de plus en plus le droit à la migration ou l'accès à l'asile politique.

Les restrictions à la migration sont récentes dans l'histoire de l'humanité alors que les flux migratoires ont marqué la construction de l'histoire humaine. Nous devons réaffirmer sans relâche que le fait d'appartenir à la même humanité prime sur le fait d'être né-e sur un territoire ou sur un autre, et donne accès sans condition à un droit fondamental: celui de migrer et de choisir librement son lieu de vie.

MIGRER, UN DROIT FONDAMENTAL CONSACRÉ PAR LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



CALAIS, 18 DÉCEMBRE 2014 © EMMAÛS INTERNATIONAL



CALAIS, 18 DÉCEMBRE 2014 © EMMAÛS INTERNATIONAL



Aujourd'hui, la parole la plus entendue, portée par des personnalités politiques ou des médias, est celle d'un discours alarmiste sur les chiffres et les effets « nuisibles » de la migration. La seule réponse apportée en conséquence est une réponse sécuritaire, et les quelques acquis pour les droits des migrant-es sont peu à peu remis en question, comme par exemple sur l'aide médicale pour les étrangères et étrangers. Pourtant, les travaux menés par des organisations internationales ou des

chercheurs dépeignent une toute autre réalité.

Pour Bertrand Badie, politologue français spécialiste des relations internationales, ce décalage s'explique parce que la migration, au lieu d'être traitée comme une question sociale, est devenue l'objet d'un enjeu électoral, où la personne migrante se transforme en bouc

émissaire, désignée comme responsable de toutes les difficultés de vivre ensemble, ou du projet économique et social à l'œuvre en France, en Europe ou ailleurs dans le monde.

ACCORDER LE DISCOURS POLITIQUE AUX RÉALITÉS DES MIGRATIONS

REPOSER LA RÉALITÉ DES LIENS ENTRE ÉCONOMIE ET MIGRATIONS

En schématisant quelque peu, mais sans trahir la réalité, on peut affirmer que le modèle de développement des économies occidentales s'est appuyé pendant des décennies sur une double mécanique : l'accaparement dans leurs anciennes colonies des matières premières et ressources naturelles nécessaires à leur industrialisation et l'ouverture en grand de leurs frontières pour y faire travailler une main d'œuvre bon marché.

En Europe, cette mécanique était justifiée par un projet présenté comme « gagnant-gagnant » : il était censé apporter l'accroissement de la richesse pour les puissances occidentales d'une part, et l'espérance d'une vie digne pour des centaines de milliers d'autres dans les pays du Sud de l'Europe puis du Sud de la Méditerranée, d'autre part.

Pourtant, lorsque ce modèle économique entre en crise, de nombreux politiques vont préférer désigner l'étranger comme bouc émissaire plutôt que de le remettre en cause et de comprendre son caractère à terme insoutenable. Insoutenable car dépendant d'une exploitation trop intensive des ressources naturelles qui provoque des dégradations environnementales irréversibles, insoutenable car sourd aux revendications légitimes des populations pour une plus juste redistribution des richesses générées notamment par cette exploitation des ressources naturelles sur leur propre sol.

Commence alors une période encore non achevée où de nouveaux modèles économiques peinent à s'inventer et se mettre en place, et où l'aboutissement d'un nouveau consensus mondial ne parvient pas à voir le jour.



PARIS, 22 MAI 2015 © EMMAÛS INTERNATIONAL





Face au chômage qui s'installe désormais de façon chronique partout en Europe, les travailleurs étrangers deviennent moins désirables et sont présentés par des voix populistes et xénophobes comme « volant leur travail » aux « nationaux ». La réponse apportée est alors celle de « gérer » les « flux migratoires » au gré des besoins de l'économie. **Les responsables politiques cautionnent une vision utilitariste des migrations, donnant à croire que celles-ci devraient être réduites en période de crise comme si elles en étaient un facteur aggravant.** Les discours de préférence nationale ont alors libre cours, doublés d'amalgames sécuritaires qui ont permis à l'Europe en particulier :

- de déclarer des êtres humains « illégaux », ce qui contrevient fondamentalement à la DUDH et en particulier à son Article Premier ;
- d'imposer aux pays du pourtour méditerranéen la gestion de ses propres « frontières » ;
- d'imposer aux pays d'Afrique subsaharienne des accords de gestion dite « concertée » des flux migratoires qui, sous couvert d'aide publique au développement, obligent ces pays à contrôler leur émigration ; ce chantage se généralise désormais à tout type d'accord commercial que l'Union européenne signe avec l'Afrique, notamment dans ces Accords de « Partenariat Economique ».

Cette politique repose sur une double erreur d'analyse : celle qui voudrait que la migration ait un impact négatif sur l'économie, et celle qui voudrait que la fermeture des frontières entraîne une baisse des migrations.

RECONNAÎTRE LA RÉALITÉ DES CHIFFRES DE LA MIGRATION

Rappelons ce chiffre : la migration aujourd'hui concerne 3% de la population mondiale ¹. Si le nombre de réfugié-es dans le monde n'a jamais été aussi élevé depuis la Seconde Guerre Mondiale, nous restons néanmoins bien loin d'un phénomène généralisé et ingérable. Contrairement aux idées reçues, les flux migratoires se font d'abord entre les pays du Sud, pour 60%. Et 20% seulement des flux migratoires sont des flux allant du Sud vers le Nord.

Il convient également de déconstruire la « fable » de « l'appel d'air » qui voudrait que si l'on facilite la régularisation de migrant-es sur un territoire, cela donnerait un « signal » à d'autres pour venir sur ce même territoire. L'économiste Jean Gadrey rappelle qu'aucune enquête sérieuse n'a encore prouvé la véracité des « appels d'air » ou des « invasions » tant annoncées et fantasmées. Faire croire que l'ouverture ou la fermeture des frontières permet la maîtrise des flux migratoires est un mensonge électoraliste. La construction du mur entre le Mexique et



les Etats-Unis n'a nullement ralenti les flux migratoires entre les deux pays, pas plus que l'ouverture de la frontière entre l'Inde et le Népal n'a provoqué d'afflux massifs de migrant-es. Bertrand Badie nous renvoie aux craintes d'invasion suite à la chute du Mur de Berlin, invasion qui n'a manifestement jamais eu lieu...

La peur de « l'appel d'air » est souvent utilisée par les gouvernements européens pour justifier une politique migratoire restrictive. Or, plus que la politique migratoire mise en place par un Etat « d'accueil », c'est avant tout la situation économique, politique ou écologique des pays d'origine qui est la cause principale des migrations.

Il faut également largement relativiser le nombre de demandes d'asile : en 2014 ², il y avait 0,5 demandes d'asile pour 1000 habitant-es au Royaume-Uni, 1 pour 1000 en France et 8,4 pour 1000 en Suède. Les taux de régularisation en France des personnes en situation irrégulière représentent entre 0,3% et 0,6% de la population française.

VALORISER LA RÉALITÉ DES EFFETS STIMULANTS DES MIGRATIONS SUR NOS ÉCONOMIES

Bien que beaucoup de politiques attribuent la faute d'une mauvaise situation économique aux migrant-es, de **nombreuses études ont mis en lumière l'impact positif des migrations sur l'économie d'un pays** ³.

Les migrant-es n'occupent pas les mêmes postes que les personnes déjà installées dans un pays, ce qui signifie qu'ils ne « prennent » pas le travail des « nationaux ». En travaillant et en consommant, les migrant-es créent de la richesse et de la demande, ce qui peut mener à une baisse du chômage. En Italie, par exemple, le taux de chômage était de 10,1% en 2000 et il y avait 49 000 immigré-es dans le pays. En 2007, il est passé à 6% alors que le nombre d'immigré-es avait augmenté à 377 000 personnes ⁴.

Selon la Banque mondiale, la hausse de 3% de la main d'œuvre totale des pays industrialisés due à l'immigration aurait mené, par leur activité économique, à une hausse de revenu de 160 milliards de dollars. Cette hausse est plus importante que les gains réalisés par la libéralisation du commerce et des marchandises ⁵. Il convient également de souligner la réalité difficile à chiffrer du travail non déclaré et de l'exploitation des sans droits que sont bien souvent les migrant-es et dont la contribution à l'économie est parfois décisive, en même temps qu'occultée.

De plus, lorsqu'une personne étrangère arrive dans un pays à l'âge actif, elle n'a rien coûté à l'Etat en termes de formation et d'éducation. De même, lorsqu'il lui arrive de repartir à la retraite dans son pays d'origine, les soins de santé ne sont pas pris en charge à un âge où la nécessité d'y recourir s'accroît. En France, un « Audit de la politique d'immigration,

¹ Bertrand Badie, Rony Brauman, Emmanuel Decaux, Guillaume Devin, Catherine Wihtol de Wenden, *Pour un autre regard sur les migrations*, La Découverte, Paris, 2008.

² Eurostat, 20 mars 2015.

³ Voir par exemple l'impact positif des migrations sur les cotisations sociales (exemple en France : Xavier Chojnicki, Lionel Ragot, *On entend dire que... L'immigration coûte cher à la France. Qu'en pensent les économistes ?*, Editions Peyrolles, Avril 2012.)

⁴ Bertrand Badie, Rony Brauman, Emmanuel Decaux, Guillaume Devin, Catherine Wihtol de Wenden, *Pour un autre regard sur les migrations*, La Découverte, Paris, 2008, p. 33.

⁵ Bertrand Badie, Rony Brauman, Emmanuel Decaux, Guillaume Devin, Catherine Wihtol de Wenden, *Pour un autre regard sur les migrations*, La Découverte, Paris, 2008, p. 33.



d'intégration et de co-développement» ⁶ montre qu'annuellement les immigré-es bénéficient de 47,9 milliards d'euros de dépenses de protection sociale alors qu'ils cotisent pour 60,3 milliards d'euros. En d'autres termes, les finances publiques d'un pays bénéficient de la venue des migrant-es.

Enfin, pour les pays de départ également, les migrations favorisent le développement et l'économie grâce à l'envoi de fonds par les migrant-es: en 2012, les fonds officiels ainsi rapatriés dans leurs pays d'origine par les migrant-es dans le monde représentaient 401 milliards de dollars ⁷. Selon la Banque mondiale, ces transferts sont très largement supérieurs aux aides publiques au développement (APD) ⁸.

Loin des idées reçues, les migrant-es ne viennent pas des pays les plus pauvres. Ces pays ont un taux d'expatriation très faible (0,4 %) et les migrant-es sont majoritairement issu-es de pays à revenus intermédiaires. Le développement d'un pays pauvre favorise généralement la migration. **De plus, les migrant-es ne sont pas les personnes les plus démunies d'un pays mais généralement celles qui disposent d'un capital social et culturel** ⁹. Plus le pays d'origine est pauvre, plus il envoie une forte proportion de diplômé-es. Dans les pays à revenus faibles, on constate des taux d'expatriation des diplômé-es se situant entre 50% et 60% ¹⁰, ce qui est considérable. La moitié des flux de migrations internationaux est également liée aux études. Les migrant-es sont donc bien loin d'être les plus miséreux.

SORTIR DE L'ANACHRONISME DES FRONTIÈRES DANS UN CONTEXTE DE MONDIALISATION

Ces dernières décennies, la mondialisation s'est accélérée: baisse du coût des transports, développement des nouvelles technologies, libéralisation de l'économie donnent la sensation que l'échelle planétaire s'est réduite. Ce partage d'information et cette nouvelle dimension d'échange créent un sentiment de frustration car il amène les personnes à prendre conscience des différentes conditions de vie dans le monde. Ce différentiel et le sentiment pourraient s'amoinrir grâce à la migration car elle permet d'atténuer les grands déséquilibres du monde ¹¹. **La migration est donc un phénomène normal et salutaire dont le monde a besoin pour fonctionner correctement.**

De plus, les migrations comme fait social ordinaire visent à répondre aux besoins d'une population à un moment donné. Par exemple, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'Homme des migrants,

⁶ Rapport réalisé par des sénateurs/trices et des député-es de tous bords politiques à l'Assemblée Nationale et au Parlement Européen avec la participation de trente-cinq chercheurs/euses et expert-es (économistes, sociologues, géographes, historiens, démographes,...), publié en mai 2011. Rapport initié par l'association *Cette France là* (www.cettefrancela.net).

⁷ François Crépeau, Rapporteur spécial sur les droits de l'Homme des migrants, Soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, A/67/150.

⁸ World bank, *Migration and development brief 22*, April 2011, 2014.

⁹ Voir par exemple: OCDE, *Perspective des migrations internationales 2014*, Editions OCDE, 2014.

¹⁰ Voir les travaux de l'universaire El Mouhoub Mouhoud.

François Crépeau, estime que la migration devrait être considérée comme « une solution aux déplacements provoqués par le changement climatique » ¹².

Les migrations font partie intégrante du processus de mondialisation. Qu'ils soient « d'accueil », de transit ou de départ, tous les pays sont concernés. Dans une économie et une culture mondialisées, où les marchandises, les informations, les idées circulent librement, les frontières n'ont plus le sens qu'elles avaient hier. La réponse étatique de fermeture des frontières est inadaptée, irréaliste, hypocrite et a des conséquences particulièrement néfastes. Aujourd'hui, l'idée d'une citoyenneté universelle paraît encore irréaliste, alors même que la migration est partie intégrante de la mondialisation et qu'elle apparaît comme une vraie réponse aux évolutions mondiales.

Dans un monde globalisé, la fermeture des frontières et les violations qui en résultent semblent aussi anachroniques qu'insensées.

¹¹ Intervention de Bertrand Badie lors de la rencontre internationale des 22 et 23 mai 2015 organisée par le CCFD-Terre Solidaire et l'O.C.U. à Paris.

¹² François Crépeau, Rapporteur spécial sur les droits de l'Homme des migrants, Soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations unies, A/67/150, p. 25.



FRESQUE DE KOUKA, PARIS, 23 MAI 2014 © EMMAÛS INTERNATIONAL



DES POLITIQUES MIGRATOIRES SÉCURITAIRES QUI VIOLENT LES DROITS HUMAINS

Les politiques sécuritaires en matière de migration, en plus de reposer sur des préjugés, sont vectrices de violations des droits humains. Tout d'abord, en ne permettant pas aux migrant-es de s'installer légalement dans le pays de destination, ces politiques accroissent leur précarité. Poussé-es vers la clandestinité, les migrant-es sont le plus souvent victimes d'exclusion ou d'exploitation, notamment dans le domaine du travail. Ainsi, la « production » de sans-papiers permet la constitution d'une catégorie de la population corvéable à merci pouvant difficilement revendiquer ses droits²⁰, alors même que certains secteurs économiques seraient en péril faute de leur concours.

Ensuite, **les Etats sont directement responsables d'une partie des violations dont souffrent les migrant-es.** Par exemple, le Haut-commissaire aux droits de l'Homme dénonce l'organisation systématique de la capture des demandeurs d'asile par l'Australie et leur enfermement en centre de rétention. Plus près de nous, les centres de rétention ouverts un peu partout en Europe et bientôt à ses portes sont également des lieux de privation de libertés fondamentales. Nous pouvons d'ores et déjà nous inquiéter des risques de violation de droits fondamentaux des prochains « hot spots » que l'Union Européenne souhaite ouvrir dès novembre 2015 pour opérer le « tri » entre migrant-es et réfugié-es. Outre la privation de liberté parfois non réglementée, les violations peuvent concerner les conditions de vie de base ou l'éducation pour les enfants. La situation à Calais, en France, en est une illustration malheureusement criante: en 2014, jusqu'à 2 000 migrant-es ont été présent-es dans la ville sans aucune structure prévue par les autorités pour les accueillir. Depuis avril 2015, sur injonction des autorités, dans un terrain vague où même les points d'eau sont rares et mal installés, plus de 5000 migrant-es continuent de vivre dans des conditions d'une telle indignité que tant la CNCDH que le Défenseur des Droits de l'Homme et le rapporteur spécial des Nations Unies sur les migrations ont produit des avis appelant à trouver urgemment une réponse humaine à ces situations de survie indignes. Les personnes migrantes qui entrent dans un pays de manière irrégulière ou y restent illégalement ne sont pas des criminels²¹.

Alors que **les migrant-es en situation irrégulière sont exposé-es de façon disproportionnée à la violation des droits humains**²², le Haut-commissaire aux droits de l'Homme rappelle qu'aucun être humain n'est illégal et que toutes et tous doivent voir leurs droits humains respectés,

²⁰ Barron Pierre *et al.*, « Derrière le sans-papiers, le travailleur ? Genèse et usages de la catégorie de « travailleurs sans papiers » en France », *Genèses*, 2014/1, n°94.

²¹ Cf. commentaire général n°2 du Comité pour les travailleurs migrants (2013), OHCHR, *The economic, social and cultural rights of migrants in an irregular situation*, HR/PUB/14/1, New York and Geneva, 2014, p. 13.

²² OHCHR, *The economic, social and cultural rights of migrants in an irregular situation*, HR/PUB/14/1, New York and Geneva, 2014, p. 9.

²³ Statement by Zeid Ra'ad Al Hussein, United Nations High Commissioner for Human Rights at Session II – Migration across the post-2015 agenda, IOM New York Migration Series "Defining the role of migration in the Post-2015 UN Development Agenda", New York, 17 décembre 2014.



et ce au regard des conventions internationales en vigueur²³. Ainsi, opposer les réfugié-es relevant des conventions relatives au droit d'Asile à des migrant-es considéré-es comme sans droits parce que « migrant-es économiques » constituerait non seulement une erreur humaine, mais contreviendrait encore et toujours aux droits humains posés tant dans la DUDH que dans ses pactes additionnels sur les droits économiques, sociaux et culturels.



CALAIS, 18 DÉCEMBRE 2014 © EMMAÛS INTERNATIONAL



ILLUSTRATION NICOLAS RYSER


NOTRE VISION
ET NOS VALEURS

AUCUN ÊTRE HUMAIN N'EST ILLÉGAL

Dans le grand fourre-tout des approximations en matière de migrations, l'expression « illégaux » ou « irréguliers » est le plus souvent utilisée pour qualifier les migrant-es, signe incontestable d'une approche désormais banale et quasi universelle par la criminalisation et par la discrimination.

Depuis des années, le déploiement continu, inflationniste et parfois indéchiffrable des législations et réglementations pour tenter de contrôler les flux migratoires en est la traduction la plus éclatante. Il est utile de rappeler ici qu'au cours de l'Histoire il n'en a pas toujours été ainsi, comme lorsqu'il s'agissait pour les Etats d'empêcher leurs citoyen-nes de quitter le territoire et au contraire d'accueillir ceux qui provenaient de l'extérieur...

le passeport étant d'ailleurs une invention très récente (datée de la moitié du XIX^{ème} siècle). Il conviendrait dès lors de revenir à la conception politique commune adoptée par la grande majorité de ces Etats, au milieu du XX^{ème} siècle, exprimée dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et son article 13 sur la liberté de circulation des personnes. Après les désastres de la première partie du siècle, il fut communément admis que la mondialisation devrait désormais se construire sur un socle de valeurs partagées et la recherche de la paix, de la liberté, de la justice pour toutes et tous. Le contexte géopolitique actuel et les aspirations des humains devraient nous amener à plus de réalisme et nous convaincre que la sagesse montrée en 1948 garde tout son sens. La soi-disant « illégalité » affirmée trop souvent aujourd'hui n'est qu'une construction temporaire, appelée à disparaître. Rappelons donc inlassablement qu'au regard des conventions internationales, toujours en vigueur, la migration n'est donc aucunement illégale et ni les migrant-es des « illégaux ».



Dans le même ordre d'idée, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, reprise dans nombre de constitutions des Etats, a consacré les principes de liberté, d'égalité, de justice et de progrès pour tous les êtres humains, quel que soit leur lieu de naissance. Dans la Déclaration, ce n'est pas seulement un ensemble de droits qui sont énumérés, ou leur caractère inaliénable qui est souligné, c'est aussi leur interdépendance qui est affirmée: ils n'existent pas les uns sans les autres. C'est d'ailleurs pourquoi il faut sans cesse rappeler que la liberté de circulation doit pouvoir s'appliquer avec la perspective d'exercer d'autres droits, et cela dans l'espace international ou national. Comment avoir droit à la vie, à la liberté, à la sûreté de sa personne, si l'on ne peut être protégé de la torture, de l'esclavage, ou de traitements inhumains ? La liberté de circulation permettrait bien souvent de sauvegarder sa vie, tout simplement, qu'elle soit privée ou familiale. L'ensemble des droits économiques et sociaux devraient également être accessibles à toutes et tous, quel que soit le territoire et devraient pouvoir s'exercer indépendamment des nécessités liées à la survie. Ce sont donc les aspirations de chacun-e à la dignité qui doivent prévaloir, qu'il soit riche ou pauvre, puissant ou opprimé.

UN ACCÈS AUX DROITS IDENTIQUE POUR TOUS LES ÊTRES HUMAINS



RÉTABLIR UNE APPROCHE FRATERNELLE ET ÉTHIQUE DES MIGRATIONS

En faisant appel à la raison et à la conscience, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme convoque immédiatement dans son premier article l'esprit de fraternité comme devant guider l'action des un-es envers les autres. Le droit ne serait qu'une belle construction de l'intelligence, au mieux un rempart contre l'injustice, s'il n'était inspiré dans son application par des principes éthiques et exercé au nom de valeurs essentielles: la fraternité, l'hospitalité ou le respect de l'autre, mon égal, sont quelques-unes des valeurs aujourd'hui piétinées par les politiques migratoires. Ce sont pourtant ces valeurs qui devront revenir au premier plan pour stopper la progression de l'indifférence et de l'égoïsme, dénoncer le peu de valeur accordé à la vie humaine ou l'omniprésence de la violence institutionnelle. Il n'y aura pas de politiques migratoires justes et respectant les droits de chacun-e sans un changement de regard et de conception où s'exprimera l'esprit fraternel.

l'igence, au mieux un rempart contre l'injustice, s'il n'était inspiré dans son application par des principes éthiques et exercé au nom de valeurs essentielles: la fraternité, l'hospitalité ou le respect de l'autre, mon égal, sont quelques-unes des valeurs aujourd'hui piétinées par les politiques migratoires. Ce sont pourtant ces valeurs qui devront revenir au premier plan pour stopper la progression de l'indifférence et de l'égoïsme, dénoncer le peu de valeur accordé à la vie humaine ou l'omniprésence de la violence institutionnelle. Il n'y aura pas de politiques migratoires justes et respectant les droits de chacun-e sans un changement de regard et de conception où s'exprimera l'esprit fraternel.

1. Toute personne a le droit de circuler librement, de s'installer sur n'importe quel territoire sans visa, et de bénéficier des mêmes droits sociaux et économiques qu'un citoyen national.

2. Une autre politique de migration est nécessaire face aux dispositifs meurtriers de fermeture et de militarisation des frontières.

3. Une conférence internationale doit être organisée pour garantir le droit humain fondamental de circulation et d'installation reconnu par l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.



PARIS, 23 MAI 2014 © EMMAÛS INTERNATIONAL



PARIS, 23 MAI 2014 © EMMAÛS INTERNATIONAL



PARIS, 23 MAI 2014 © EMMAÛS INTERNATIONAL



NOS PROPOSITIONS ET NOS ACTIONS





METTRE EN ŒUVRE LA LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION

C'est à partir d'un monde commun où tous les êtres humains doivent être considérés comme des ayants droits qu'il convient de revenir à la libre circulation des personnes comme fondement des politiques migratoires. L'exercice des droits pour chacun-e, la capacité de mener une existence digne n'est possible que si l'exercice de cette liberté est lui aussi possible. Dans un monde d'interdépendance et de communication, la frontière ne peut plus être une barrière, une clôture et encore moins un cimetière où l'on perd la vie, mais un espace de rencontre, d'échanges et d'ouverture à la réalisation de soi-même. Nous devons quitter mentalement un monde qui n'existe plus et cesser de nous épuiser dans des politiques vaines, meurtrières, contre-productives et regarder en face l'évidence de la mobilité, les opportunités qu'elle offre au développement des individus et des sociétés, à la solidarité et à la paix. **De ce point de vue, la mise en œuvre de la liberté de circulation et d'installation annonce aussi la fin d'une humanité niée, souffrante, clandestine, considérée comme subalterne, voire nuisible. Elle est une chance pour un monde plus juste et plus équitable.**



© O.C.U

PROPOSER UN PASSEPORT DE CITOYENNETÉ UNIVERSELLE

Le Passeport de Citoyenneté Universelle est délivré par l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle, comme un acte à la fois symbolique, politique et pédagogique. Il est remis à des personnalités prêtes à soutenir l'initiative de ce passeport et à des migrant-es qui se battent pour leurs droits et pour la liberté de circulation et d'installation. L'O.C.U. a pour ambition de pousser les États à s'approprier le concept et la démarche, ainsi que des organisations et citoyen-nes qui s'engagent en faveur d'une citoyenneté universelle.

Les États qui reconnaîtront la validité du Passeport de Citoyenneté Universelle permettront à leurs détenteurs et détentrices de franchir leur frontière sans visas et de s'installer librement sur leur territoire. Le P.C.U. est un document de voyage. Il n'est pas une pièce d'identité.

A ce jour, à l'occasion du lancement de l'O.C.U. en 2013 puis lors de divers événements, plus de soixante Passeports de Citoyenneté Universelle ont été remis à des personnalités (intellectuel-les, politiques, artistes...) issues de tous les continents, qui défendent la liberté de circulation et d'installation.



CONSTRUIRE UN DÉBAT INTERNATIONAL SUR LES MIGRATIONS ET LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

S'il existe déjà des espaces géographiques et politiques dans lesquels s'exercent la libre circulation des personnes (Espace Schengen pour l'Union Européenne, UNASUR pour l'Amérique du Sud, CEDEAO pour l'Afrique de l'Ouest, ASEAN pour les pays du Sud-Est asiatique...) celle-ci se trouve encore fragile et menacée. Seul un dialogue multi-acteurs pourra permettre des avancées dans ce domaine. Ainsi, il convient de mettre en place des espaces de discussion entre Etats, élu-es, migrant-es, expert-es et société civile, dans le cadre et la légitimité des Nations Unies. Les Universités doivent jouer un rôle actif dans la production scientifique de contenu sur les phénomènes migratoires mais aussi dans l'enseignement de ces questions. Elles doivent être présentes dans le cadre des espaces multi-acteurs pour nourrir les débats et apporter leurs points de vue. Après avoir lancé un « dialogue de haut niveau » et présenté de nombreux travaux et déclarations reconnaissant l'apport des migrations, les Nations Unies devraient logiquement franchir une nouvelle étape en réunissant une conférence des Etats en vue de la mise en œuvre de la liberté de circulation des personnes.

Pour éviter que la liberté de circulation elle-même soit source de nouvelles formes de précarisation ou d'exploitation, elle devra être étroitement associée à l'égal accès et au respect des autres droits, c'est-à-dire avec une perspective de citoyenneté universelle. Parallèlement, les garanties en matière d'asile et de protection internationale devront être réaffirmées. Rien ne pourra se construire sans un minimum d'objectifs contraignants, d'impératifs de régulation, de répartition des responsabilités et de respect des engagements pris.

LANCER UN PROCESSUS POUR UN NOUVEAU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES DROITS DES MIGRANT-ES

Sans renoncer à la nécessité de lutter pour une ratification plus large et surtout une application effective de la Convention des Nations Unies sur la protection des travailleurs migrants et de leur famille (adoptée par l'Assemblée générale du 18 décembre 1990), notre objectif est de proposer l'adoption d'un nouveau traité international sur les droits des migrant-es et la citoyenneté universelle. Ce nouveau traité s'articulerait autour de cinq axes: la fin des centres de rétention et la non criminalisation des migrant-es, l'accès aux droits à travers notamment l'application de la Convention Internationale du droit des travailleurs migrants et de leurs familles, l'élargissement de la notion de droit d'asile à celle des



ORGANISER UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES MIGRATIONS

déplacé-es climatiques, la suppression des visas entre pays signataires et la création d'une nouvelle instance internationale sur la migration à parité avec la société civile en contrepoint de l'OIM. Des Etats tels que l'Equateur ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour défendre et porter cette initiative auprès de l'Organisation des Nations Unies.

CONSTRUIRE UN RÉSEAU DE TERRITOIRES ENGAGÉS

En s'appuyant sur les initiatives développées par certains ensembles urbains ou régionaux dans le monde, l'O.C.U. veut sensibiliser les élu-e-s locaux à l'urgente nécessité de replacer le respect absolu de la personne humaine au centre des politiques de migrations et montrer qu'il est possible de le faire dans d'autres cadres que celui de l'Etat-Nation.

Nous pensons que les territoires portent une part importante de responsabilité dans le déploiement de politiques d'intégration et d'accueil, et qu'ils sont garants du respect des droits fondamentaux des migrant-es sur leur territoire. En mobilisant les principaux leviers que sont la sensibilisation des citoyen-nes et le rôle d'incitation et d'exemplarité des collectivités auprès des acteurs de leurs territoires (citoyen-nes, décideurs politiques, économiques et associatifs), celles-ci peuvent ainsi jouer un rôle central dans l'internationalisation du débat et le changement de cap des politiques migratoires.

Ainsi, l'O.C.U. travaille à la construction d'un réseau de territoires qui s'engageraient en faveur de la liberté de circulation et d'installation. Différents types d'engagement seront proposés aux territoires: les territoires pourraient s'engager au niveau local, en mettant en place des structures permettant d'accueillir dignement les migrant-es; ils pourraient créer des programmes d'intégration et d'accès aux droits pour les migrant-es, pour que ces derniers soient considérés comme des ayant-droits et des citoyen-nes à part entière. Les territoires pourraient également avoir la possibilité de s'engager aux côtés de l'O.C.U. sur les questions internationales en faisant du plaidoyer en faveur de conférences internationales et d'un traité sur la liberté de circulation et d'installation.



© EMMAÛS INTERNATIONAL

LUTTER CONTRE LES PRÉJUGÉS

La première nécessité consiste à rétablir la vérité des migrations: celle des chiffres et des faits, appuyée par la recherche et les témoignages. La deuxième est de chercher et d'identifier les causes des migrations et les violations des droits. La troisième est de mettre en avant les effets positifs et constatés des migrations. **Lutter contre les préjugés c'est donc reconstruire un socle de données objectives et incontestables, faire entendre l'intelligence et la raison, tout en faisant revenir les valeurs au premier plan.**

DÉCONSTRUIRE LES DISCOURS POLITIQUES FONDÉS SUR LA PEUR

En s'appuyant sur les préjugés et le mensonge, en agitant des menaces imaginaires, on en vient à désigner des coupables au risque des périls les plus dangereux. Lutter contre la peur et le rejet de l'autre, dont l'étranger, est non seulement un impératif moral, mais aussi un principe politique de base: dénoncer tout ce qui accompagne et renforce ce mouvement profond d'utilisation de la peur à des fins politiques c'est lutter contre la haine qui s'installe, la dérive des mesures de discrimination, d'enfermement, de déportation, l'oubli de la simple humanité ou d'assistance à personne en danger. Ces politiques de justification contraires aux droits humains doivent être le plus fermement combattues.

VALORISER LA PAROLE DES MIGRANT-ES

Les migrant-es doivent faire partie intégrante des processus de discussion sur la liberté de circulation et d'installation mais leur parole doit aussi être mise en avant en-dehors de ces forums. Parmi les ambassadeurs et ambassadrices de l'O.C.U., nous avons tenu à accueillir des migrantes et migrants, qu'ils soient des personnalités connues ou non. Car comme l'a dit notre ambassadrice Edda Pando²⁴, lors de la remise de son Passeport de Citoyenneté Universelle en mai 2013, pour débattre de ces questions « *il faut envoyer les vrais migrants, pas seulement les spécialistes de la migration car nous avons une voix, nous avons une tête, nous pouvons penser, nous pouvons être des théoriciens de la migration: nous avons la pratique et nous avons la théorie!* ». Djibril Sakho, Carline Beaubrun, Anzoumane Sissoko, Svitlana Kostyba, Marguerite Zanfongnon, Constantin Simen, Anne Kinkonda, Moussa Konaté... toutes et tous, en recevant leur Passeport de Citoyenneté Universelle, nous ont fait part de leur émotion mais ont aussi évoqué leur parcours et témoigné de ces drames humains qu'entraînent les migrations. Au-delà des chiffres et des théories il est donc nécessaire de toujours se rappeler que derrière les questions de migrations se jouent des vies humaines, et les migrant-es sont les mieux placés pour en témoigner. Il est donc primordial de redonner la parole aux premiers concernés, de leur permettre d'être pleinement acteurs des luttes.

²⁴ Militante italienne d'origine péruvienne luttant pour le droit des migrant-es, Edda Pando est fondatrice et présidente de l'association italienne Arci Todo Cambia et coordonne depuis 2011 la journée d'action globale pour les droits des migrant-es, réfugié-es et déplacé-es qui se tient tous les 18 décembre.

DÉFENDRE UNE AUTRE VISION DES MIGRATIONS ET DES MIGRANTS



CONCLUSION

La migration est aujourd'hui à la mesure d'un monde globalisé et toujours en développement, c'est-à-dire appelée à croître et se diversifier. Nier cet état de fait, faire semblant de l'ignorer ou affirmer pouvoir le maîtriser a produit jusqu'à présent les pires excès: mort et souffrances pour des milliers de personnes, négation des droits humains, ségrégation croissante entre riches et pauvres, sans parler des frustrations qui s'accumulent et du repli sur soi qui alimente les extrémismes. Le temps est donc venu de repenser les conditions offertes à la mobilité des personnes, ce qui ne pourra voir le jour que dans une optique universelle, avec l'affirmation du droit et la coopération des Etats dans le cadre de l'ONU. Un tel changement ne pourra être construit qu'avec la société civile, les migrant-es eux-mêmes et dans une perspective de citoyenneté universelle.

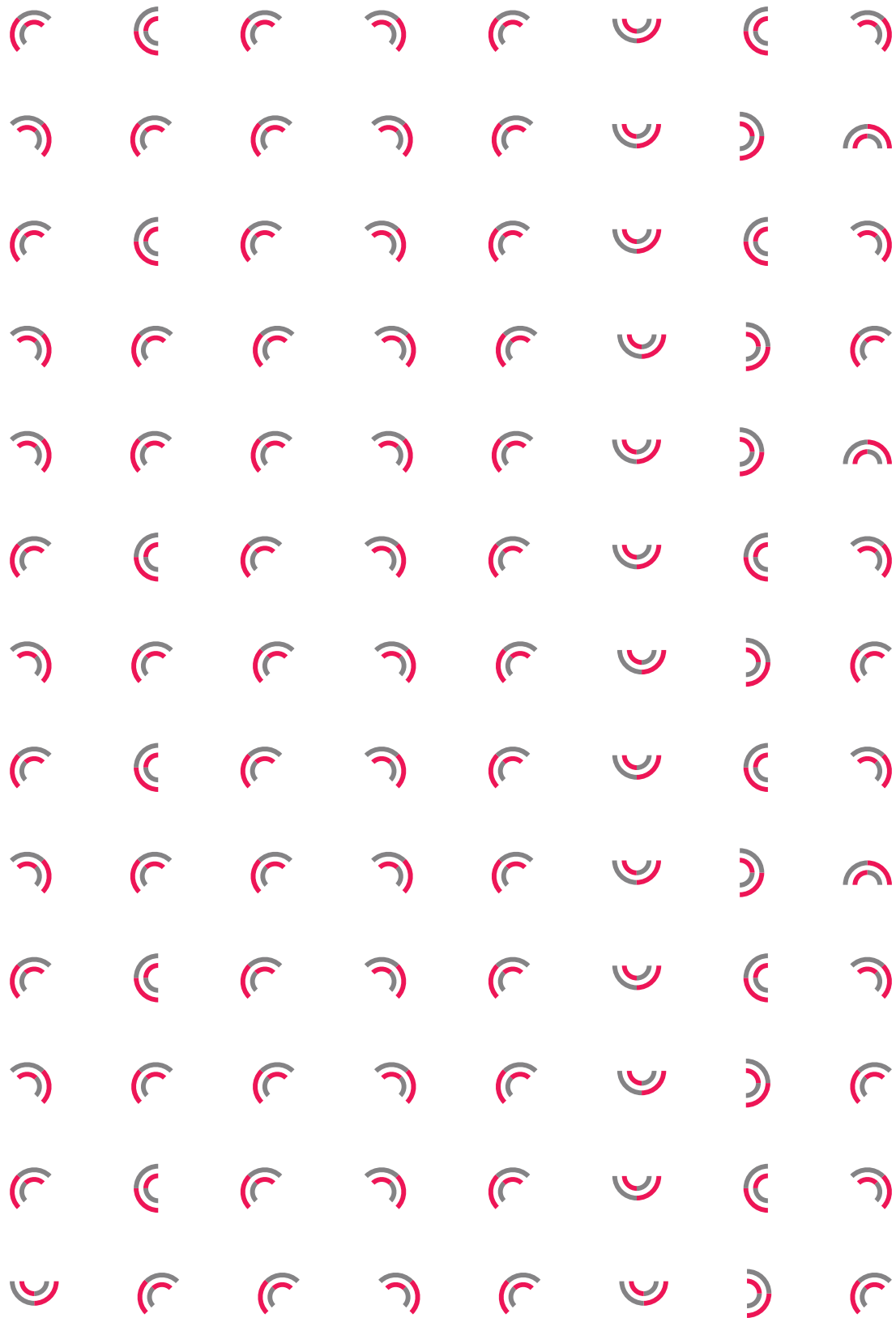
Les exigences de l'O.C.U. prennent place dans une longue suite de déclarations des responsables de l'ONU depuis une dizaine d'années, dont celles du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres:

« Dans un environnement économique mondial difficile, il est tentant de ne se préoccuper que de ses intérêts immédiats et de perdre de vue les valeurs que nous partageons tous. La déchéance et la souffrance ainsi que la « résilience » formidable des réfugiés doivent stimuler notre créativité collective et générer un sentiment de responsabilité.

Nous devons trouver des moyens novateurs et durables d'apporter notre soutien aux personnes déplacées et à leurs hôtes: ce n'est pas seulement une question de bon sens, c'est surtout l'expression de notre humanité commune²⁵. »

²⁵ <http://www.monde-diplomatique.fr/2012/06/GUTERRES/47893>





ANNEXES



LA CRÉATION DE L'O.C.U.

L'Organisation pour une Citoyenneté Universelle (O.C.U.) est une organisation de dimension internationale qui a pour objectif de promouvoir et de contribuer à mettre en œuvre la liberté mondiale de circulation et d'installation des personnes. Elle prend sa source dans la lutte pour les droits humains, et notamment ceux des migrant-es, menée par ses trois organisations fondatrices.

Impulsé par Emmaüs International, le Mouvement Utopia et France Libertés, ce projet d'organisation a été reconnu comme « initiative innovante majeure » lors du Forum Social Mondial de Dakar en 2011. Il y a acquis une légitimité de la part de la société civile internationale, s'inscrivant dans le cadre de la construction d'un nouvel espace politique mondial qui partage une ambition, des valeurs et des principes communs. Cette initiative a également été partagée lors du Forum Social Mondial sur les Migrations qui s'est tenu en novembre 2012 à Manille, aux Philippines, et où la notion de citoyenneté universelle a été reprise dans la déclaration finale. Ce projet est donc né et a muri au sein des espaces de discussion mondiaux avant d'aboutir à la création de l'O.C.U. en février 2013, puis à son lancement en mai de la même année, au siège de l'UNESCO à Paris. En mars 2013, l'assemblée de convergence des migrations du Forum Social Mondial de Tunis a intégré les propositions de l'O.C.U. dans sa déclaration finale.



LES SOUTIENS DE L'O.C.U.

Qu'il s'agisse de personnalités politiques, artistiques, intellectuelles, de représentant-es d'associations et d'organisations diverses, et bien-sûr des migrant-es eux-mêmes, nombreux sont les soutiens à notre action : de Stéphane Hessel, détenteur à titre posthume du premier Passeport de Citoyenneté Universelle, à Anne Hidalgo, en passant par Mário Soares, Federico Mayor, Gilbert Mitterrand, Florence Arthaud, Taslima Nasreen, Tiken Jah Fakoly, Reza Deghati, Rona Hartner, Adolfo Kaminsky, Mariana Mota, Lilian Thuram, Albert Tévoedjré, Riccardo Petrella, Giusi Nicolini, Manu Chao, Guy Bedos, Titouan Lamazou ou Edgar Morin, nos ambassadeurs et ambassadrices viennent de tous les continents et ont été choisis par l'O.C.U. en fonction de leur engagement en faveur des migrant-es, de la citoyenneté universelle et/ou de leur parcours personnel, pour être détenteurs et détentrices d'un Passeport de Citoyenneté Universelle et défendre les valeurs et les initiatives qui sont les nôtres.

Face à la négation des droits des migrant-es, à l'agitation permanente du spectre de l'invasion étrangère, à la banalisation des discours ouvertement xénophobes qui produisent leurs effets délétères et semblent désormais constituer l'horizon de pensée le plus ordinaire dans de nombreux pays du monde, l'O.C.U. invite tous les citoyen-nes du monde à afficher leur engagement en faveur de la liberté de circulation et d'installation des personnes. Toutes celles et ceux qui refusent la défaite, l'indifférence et l'intoxication généralisée doivent se lever pour faire prévaloir l'idéal de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et, en Europe, de la Convention européenne des droits de l'Homme, textes fondés sur la réconciliation des peuples, la construction durable de la paix par la solidarité et le respect du droit.

La campagne de l'O.C.U. « *Citoyens du Monde, Affichez-vous* » permet aux citoyen-nes de créer et d'afficher leur e-passeport de citoyenneté universelle (sur www.o-c-u.org). Un couvre-passeport créé par Oliviero Toscani accompagne cette démarche. Il est diffusé à grande échelle depuis 2014 en reprenant l'idée du Passeport de Citoyenneté Universelle.

LA CAMPAGNE « CITOYENS DU MONDE AFFICHEZ-VOUS »

CITOYENS DU MONDE, AFFICHEZ-VOUS

sur www.o-c-u.org
#CitoyenUni



LISTE DES DÉTENTEURS/TRICES DU PASSEPORT DE CITOYENNETÉ UNIVERSELLE

(liste au 18 décembre 2015)



UNESCO, PARIS, 23 MAI 2013 © D. VICHERAT - O.C.U

Jean-Marie Alexandre	David Flacher	Svitlana Kostyba	Jean Rousseau
Gabriel Amard	Alain Fontaine	Joël Labbé	Djibril Sakho
Florence Arthaud	Philippe Fragione (Akhenaton)	Titouan Lamazou	Constantin Simen
Bertrand Badie	Rhaouda Gharbi	Yann Lasnier	Anzoumane Sissoko
Carline Beaubrun	Alain Gomez	Gus Massiah	Mário Soares
Guy Bedos	Maria Guerra	Stéphane Melchiorri	Rogério Sottili
Charles Berling	Rona Hartner	Myriam Michel	Nan Suel
Marie-Christine Blandin	Christiane Hessel	Gilbert Mitterrand	Albert Tévoedjré
Manu Chao	Stéphane Hessel	Edgar Morin	Lilian Thuram
Daniel Cohn-Bendit	Anne Hidalgo	Mariana Mota Cutinella	Oliviero Toscani
Reza Deghati	Carlos Játiva	Taslima Nasrin	François Veillerette
Rokhaya Diallo	Kamel Jendoubi	Giusi Nicolini	Catherine Wihtol de Wenden
Souad El Tayeb	Adolfo Kaminsky	Edda Pando	Marguerite Zanfongnon
Miguel Angel Estrella	Anne Kinkonda	Riccardo Petrella	
Maryse Ewangé-Epée	Moussa Konaté	Emmanuel Poilane	
Tiken Jah Fakoly		Franck Pupunat	



MOUVEMENT EMMAÛS INTERNATIONAL



Les migrations sont un phénomène structurel et structurant des relations internationales. Dans sa lutte contre les causes de la misère, le Mouvement Emmaüs et ses groupes membres ont développé, comme valeurs, l'accueil inconditionnel, le service aux plus souffrants, ainsi que l'implication des exclus comme acteurs du changement et de la solidarité. Au contact des populations les plus discriminées, les associations Emmaüs, présentes dans trente-sept pays, sont directement confrontées à la question des migrations. Recevant sans condition les plus exclus elles ont ainsi naturellement ouvert leurs portes à une proportion significative de migrants.

FONDATION FRANCE LIBERTÉS



Créée en 1986 par Danielle Mitterrand, la Fondation France Libertés est reconnue d'utilité publique, et dotée du statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies. L'objectif de France Libertés est de construire un monde plus juste et plus solidaire dans lequel chacun puisse exercer sa liberté dans le respect de l'autre. Pour remplir cet objectif, France Libertés a pour mission de défendre les droits de l'homme.

France Libertés agit en soutenant des projets d'associations ou des groupes de citoyens qui favorisent des pratiques démocratiques répondant aux vœux de la population, aux critères de parité, de justice et de respect des droits humains.



MOUVEMENT UTOPIA



Une autre manière d'imaginer, de penser et de faire de la politique est possible. Il existe d'autres perspectives que la résignation et la soumission au modèle actuel.

Pour Utopia, il ne s'agit pas de corriger à la marge le système capitaliste, qui accentue les inégalités et détruit la planète. L'enjeu est de construire un projet politique permettant à chacun de se réaliser individuellement et collectivement.

Le droit à la migration est un droit fondamental. Les flux migratoires sont avant tout un facteur d'enrichissement culturel, social et économique des pays d'accueil et, par les échanges qu'ils autorisent, un facteur de développement pour les pays d'origine.



